

MAIRIE DE SAINTE-CROIX  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de Meximieux

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2025 - 01**  
**Séance du 10 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 février, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mercredi 05 février, sous la présidence de la Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Présent(es) : Mesdames Florence BERTHIER-CASSET, Cécile BOUCHARD, Laurence CHOUTEAU, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,  
Messieurs Alain CURTAT, Patrick HAUTAPLAIN, Michel LEVRAT, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Absent(es) : Monsieur Alexandre DIDIER ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEVRAT  
Monsieur Michel DONGUY ayant donné pouvoir à Madame Sylvie OBADIA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12

---

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 n° 2024 - 35**

Le Maire informe l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1,

Vu le budget primitif 2024,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 comme suit :

<b>Budget principal Sainte-Croix</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant de l'inscription BP 2024</b>	<b>Ouverture anticipée des crédits BP 2025</b>	<b>Affectation</b>
13				
	13251	3 000,00	0,00	
Total : 13		3 000,00	0,00	
20				
	202	15 000,00	0,00	
	203	0	0,00	
	2051	0	0,00	
Total : 20		15 000,00	0,00	
204				
	2041511	450	0,00	
Total : 204		450	0,00	
21				
	2135	319 603,60	79 900,90	Travaux local commercial + appartement au-dessus du local
	2152	12 577,00	0,00	
	2158	12 000,00	3 000,00	Achat de petits matériels
	2181	2 000,00	0,00	
	2183	3 000,00	0,00	
	2188	120 251,28	0,00	
Total : 21		469 431,88	82 900,90	
23				
	231	5 000,00	0,00	
Total : 23		5 000,00	0,00	
27				
	27638	25 000,00	0,00	
Total : 27		25 000,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>517 881,88</b>	<b>82 900,90</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Michel LEVRAT

